

HABILITATION SECURITE NIVEAU 1

Formation en présentiel organisée en INTER ou INTRA (sur votre site)
(Selon document de référence DT40 Version 8)

Objectifs

- Connaître les risques, y compris en situation de coactivité.
- Comprendre l'importance du respect des règles lors de l'intervention sur site industriel.
- Savoir réagir en cas de situation dégradée.

Public Visé

Personnel exécutant intervenant sur site industriel.

Méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes pédagogiques : l'animation s'appuie sur les supports validés par l'ANFAS. Apports théoriques et pratiques
Retour d'expérience

Moyens pédagogiques : vidéo projecteur – ordinateur portable, power point, vidéos. Mémento remis à l'issue de la formation

Qualification Intervenant(e)s

Formateur labellisé par l'ANFAS

Pré Requis

Aucun

Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation sous forme de QCM : note minimale requise de 15/20 pour l'obtention du certificat et délivrance d'une carte valable 3 ans

Horaires : 8h30-12h/13h-16h30

Durée

7.00 Heures

Effectif

1 Jour

De 6 à 15 Personnes

Tarif public : 90 € TTC

Parcours pédagogique

CONTENU DU PROGRAMME

➤ Accueil des salariés et présentation du contenu du stage

➤ Contexte et enjeux de la sécurité :

- Notions de danger, d'exposition, de risque, de prévention et de protection
- Les risques de coactivité / Statistiques récentes sur les accidents de travail, de trajet et les maladies professionnelles / Les conséquences humaines, matérielles, économiques et juridiques d'un A.T ou d'une maladie professionnelle / Le rôle et la responsabilité de chacun dans la prévention de la sécurité et de la santé au travail

➤ Les risques et moyens de prévention / protection :

➤ Organisation de la prévention lors des interventions :

L'analyse de risque, le mode opératoire, le PDP, l'autorisation de travail.

➤ Rôle et responsabilité du titulaire d'un certificat de niveau N1

- Participer à la sécurité du chantier par un comportement adapté et vigilant, être acteur de la culture sécurité du site
- Respecter les procédures et consignes
- Connaître les conséquences éventuelles de leur non-respect
- Savoir réagir à tout changement de situation de travail
- Savoir exercer son droit d'alerte et de retrait en cas de danger grave et imminent
- Être conscient des éventuels risques engendrés par la non-qualité du travail.

➤ Evaluation des connaissances des stagiaires



MR TRAINING - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 28760572676

